



RCS : ROUEN

Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00869

Numéro SIREN : 492 331 772

Nom ou dénomination : SIL

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2014 sous le numéro de dépôt 5919

Dépôt au greffe
du tribunal de
commerce de Rouen

SARL SIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 675.000 Euros
Siège social :
10 rue Louis Leseigneur
76 360 BARENTIN
RCS ROUEN 492 331 772

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, et le trente juin, à 19 Heures, les associés se sont réunis à BARENTIN, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Serge LUCAS,
représentant quarante et un mille deux cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 41 250 parts

Madame Annie SERIO, épouse de Serge LUCAS,
représentant vingt six mille deux cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 26 250 parts

Total des parts présentes : 67 500 parts en pleine propriété sur les 67 500 parts composant le capital social.

Madame Annie LUCAS préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des projets de résolutions proposées ;

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Gérant,
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture :

- du rapport de la gérance,

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois-quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

N°1 RESOLUTION

l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Serge LUCAS de ses fonctions de Gérant notifiée le 30 juin 2014 à chacun des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

N°2 RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

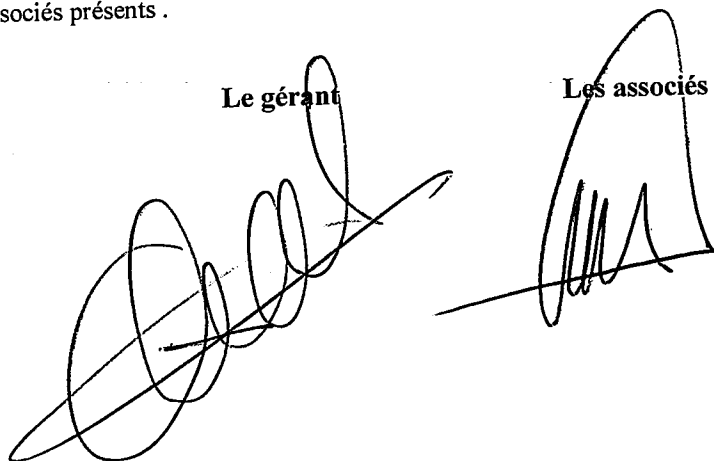
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, par tous les associés présents .

Le gérant

Les associés

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for the manager ('Le gérant') and is a large, stylized cursive script. The signature on the right is for the associates ('Les associés') and is a more compact, stylized cursive script. Both signatures are written in black ink on a white background.